

**CONCOURS INTERNE ET TROISIÈME CONCOURS  
DE TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

**SESSION 2018**

**ÉPREUVE D'ÉTUDE DE CAS**

**ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :**

**Étude de cas portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.**

Durée : 4 heures

Coefficient : 1

**SPÉCIALITÉ : AMÉNAGEMENT URBAIN ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 16 pages.**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend  
le nombre de pages indiqué.**

*S'il est incomplet, en avertir le surveillant*

- Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...
- Pour les dessins, schémas et cartes, l'utilisation d'autres couleurs que le bleu ou le noir est autorisée.

La commune de Technville, 100 000 habitants, a décidé d'engager un programme de requalification et de développement de ses espaces publics, visant notamment à améliorer le cadre de vie et à changer l'image de la commune.

En tant que technicien principal territorial de 2<sup>ème</sup> classe à la Direction des espaces publics, vous assistez l'ingénieur en charge du pilotage et de la mise en œuvre de l'opération de réaménagement des berges du fleuve qui traverse le centre de la commune.

Cette opération porte sur un linéaire de près d'1 kilomètre de la rive droite du fleuve, sur une largeur constante de 12 mètres, aujourd'hui à usage exclusif de stationnement ouvert au public.

Les principaux objectifs validés de l'opération sont les suivants :

- affirmer le statut d'espace public des berges ;
- développer et diversifier les usages ;
- prendre en compte la problématique des crues du fleuve ;
- répondre aux enjeux portés par la commune en termes de participation à la réduction de l'imperméabilisation des sols et au développement de la trame végétale.

Le budget global alloué à l'opération est de 5 millions d'euros HT.

Il vous est demandé de répondre aux questions suivantes :

#### **Question 1 (4 points)**

En vous basant sur vos connaissances professionnelles et sur les éléments de contexte, précisez les principaux éléments à aborder dans le programme de l'opération.

#### **Question 2 (3 points)**

La commune souhaite recourir à une maîtrise d'œuvre externe. Définissez les compétences de l'équipe de maîtrise à solliciter pour cette opération et indiquez comment les exiger dans le cadre de la consultation de maîtrise d'œuvre.

#### **Question 3 (6 points)**

Proposez, sous forme de coupes-types, deux scénarios d'aménagement contrastés. Présentez ensuite une analyse comparative des avantages / inconvénients de ces scénarios au regard notamment des objectifs fixés pour cette opération.

#### **Question 4 (3 points)**

Rappelez les obligations réglementaires en termes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite à respecter dans le cadre de l'aménagement.

### Question 5 (4 points)

Proposez les actions de communication à mener durant les phases de préparation et de réalisation des travaux, ainsi que les supports associés.

#### Liste des documents :

- Document 1 :** « Les berges ramènent la nature au cœur des villes » – Sophie Landrin – *Le Monde* – 7 juillet 2012 – 2 pages
- Document 2 :** « Les berges reviennent au naturel » – Aline Gillette – *Le Moniteur* – 24 février 2012 – 1 page
- Document 3 :** « Paris à la reconquête des berges de la Seine rive droite » – Nathalie Moutarde – *Le Moniteur* – 5 mai 2015 – 2 pages
- Document 4 :** « Aménagement des berges du faubourg : retrouver la Loire, chercher la continuité » – Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique – *Dossier de presse Aménagement des berges du faubourg* – Mai 2016 – 7 pages
- Document 5 :** « Les berges de la Loire rendues aux piétons et aux cyclistes » – Blandine Dahéron – *Le Moniteur* – 30 octobre 2009 – 1 page

#### Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*

